

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 8 mai 2006, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Madame et Messieurs les conseillers Carine Lachapelle, Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Madame Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

Monsieur Alain Deslauriers, directeur général, et Madame Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Monsieur Michel Robidoux, directeur des travaux publics, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

146/08-05-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

L.2 Souper conférence de la S.D.C. de L'Annonciation

et en reportant les suivants :

D.3 Appel d'offres no. 2006-04 pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction de trottoirs secteurs nord et sud ainsi qu'un égout pluvial secteur nord, sur la rue Principale (route 117) du secteur L'Annonciation.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2006
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 avril 2006
4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} mai 2006

Période de questions du public

B Gestion financière

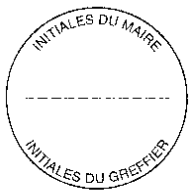
1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2006
2. Entente concernant une réclamation
3. Règlement d'emprunt numéro 84 : Approbation des comptes soumis

C Gestion administrative

1. Entente avec Service Canada en partenariat avec la SADC

D Contrat et appel d'offres

1. Travaux de recherche en eau souterraine dans le secteur Sainte-Véronique :
 - 1.1 Mandat à un hydrogéologue
 - 1.2 Annulation de la résolution 558/22-09-03



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

- 1.3 Appel d'offres no. 2006-01 pour recherche en eau souterraine, forages et essais de pompage : octroi de contrat
- 1.4 Mandat à un ingénieur
- 1.5 Affectation du surplus accumulé du secteur Sainte-Véronique
2. Appel d'offres no. 2006-02 pour la fourniture de produits pétroliers pour les années 2006-2007 et 2007-2008 : octroi de contrat
3. Appel d'offres no. 2006-04 pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction de trottoirs secteurs nord et sud ainsi qu'un égout pluvial secteur nord, sur la rue Principale (route 117) du secteur L'Annonciation - *reporté*

E Avis de motion

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 94 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau
2. Nomination des personnes chargées de l'application du règlement numéro 94
3. Adoption du règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires
4. Nomination des personnes chargées de l'application du règlement numéro 95
5. Abrogation des résolutions numéros 1991-08-207 et 1994-04-095 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Véronique

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Acquisition d'une remorque
2. Achat d'une camionnette
3. Acquisition de la rue Élie

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Personne désignée aux fins de traiter les mésententes en vertu de la Loi sur les compétences municipales (remplacement de la résolution 011/09-01-06)
2. Demande d'autorisation au M.T.Q. pour reboiser la rive du ruisseau Jourdain
3. Mandat à un avocat

K Loisirs et culture

1. Spectacle de la Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge
2. Assemblée générale annuelle C.R.S.B.P.L.
3. Défilé de mode bénéfice du Carrefour Jeunesse Desjardins

L Divers

1. Demande de l'Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides
2. *Souper conférence de la S.D.C. de L'Annonciation*

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

147/08-05-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2006

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2006;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2006 soit adopté tel que préparé par Madame Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

148/08-05-06

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 AVRIL 2006

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 avril 2006;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 avril 2006 soit adopté tel que préparé par Madame Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

149/08-05-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 1^{ER} MAI 2006

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} mai 2006;

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} mai 2006 soit adopté tel que préparé par Madame Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Madame Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Moteurs sur les lacs;
- Niveleuse sur les chemins en période hivernale;
- Abat-poussière sur les chemins;
- Réparations à faire sur les chemins dans le secteur du Lac-Jaune;
- V.T.T. sur le chemin du Lac-Jaune;
- Manque d'efficacité dans les interventions policières sur le territoire de la Ville.

GESTION FINANCIÈRE

150/08-05-06

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2006

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes d'avril 2006 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 510130 à 510366) :	95 561,25 \$
Remises fédérales et provinciales :	58 880,35 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

Comptes courants (ch. # 60469 à 60627) :	242 990,81 \$
Total :	397 432,41 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

151/08-05-06

ENTENTE CONCERNANT UNE RÉCLAMATION

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature, par le trésorier de la Ville en date du 25 avril 2006, d'une entente par laquelle la Ville verse une somme de 1 752,15 \$ relativement à une infiltration d'eau survenue au 837, de la rue Principale dans le secteur L'Annonciation en 2004.

ADOPTÉE

152/08-05-06

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 84 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 84 au montant total de 92 656,83 \$ (coût net de 87 025,56 \$), le tout conformément au rapport préparé par le trésorier en date du 5 mai 2006.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

153/08-05-06

ENTENTE AVEC SERVICE CANADA EN PARTENARIAT AVEC LA SADC

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la SADC d'Antoine-Labelle et son partenaire Service Canada les autorisant à ajouter aux services déjà offerts par le centre d'accès communautaire résidant dans les locaux de la bibliothèque, un service d'information et d'accompagnement des citoyens en matière d'assurance emploi, du programme de sécurité du revenu, d'information sur le marché du travail et autres, qui sera offert le mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 à toutes les deux semaines.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

154/08-05-06

TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : MANDAT À UN HYDROGÉOLOGUE

CONSIDÉRANT que, suite à de récentes informations provenant du ministère des Affaires municipales et des Régions, une subvention devrait être accordée à la Ville pour la réalisation de travaux de recherche en eau souterraine dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que les programmes de subventions permettent le début des travaux de recherche en eau souterraine avant la confirmation de l'aide financière par le M.A.M.R.;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Monsieur Marcel Jolicoeur, hydrogéologue, pour la supervision et le contrôle des travaux de forage et de pompage, la préparation et la présentation du rapport hydrogéologique relatifs aux travaux de recherche en eau souterraine dans le secteur Sainte-Véronique, pour un montant total de 8 000,00 \$ plus les taxes incluant les frais de transport et de séjour, le tout selon ses offres de services du 10 décembre 2001 et du 16 mars 2006.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE

155/08-05-06

TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : ANNULATION DE LA RÉOLUTION 558/22-09-03

CONSIDÉRANT que les travaux de recherche en eau souterraine dans le secteur Sainte-Véronique prévus en 2003 n'ont pu être réalisés et qu'il s'avère impossible de les réaliser aux coûts alors établis;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 40 n'a pas été approuvé par les personnes habiles à voter et que, par conséquent, n'a pas été transmis au ministre des Affaires municipales pour approbation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

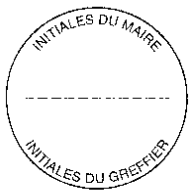
D'annuler la résolution numéro 558/22-09-03 accordant un contrat pour des travaux de recherche en eau souterraine, laquelle était conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 40 par les personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE

156/08-05-06

TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : APPEL D'OFFRES NO. 2006-01 POUR RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE, FORAGES ET ESSAIS DE POMPAGE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, suite à de récentes informations provenant du ministère des Affaires municipales et des Régions, une subvention devrait être accordée à la Ville



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

pour la réalisation de travaux de recherche en eau souterraine dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que les programmes de subventions permettent le début des travaux de recherche en eau souterraine avant la confirmation de l'aide financière par le M.A.M.R.;

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2006-01 relatif à des travaux de recherche en eau souterraine, forage et essais de pompage, le résultat de l'ouverture des soumissions du 20 avril 2006 est le suivant :

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Montant total de la soumission incluant la T.P.S. et la T.V.Q.
Les Forages L.B.M. inc. (le 13 avril 2006)	147 640,34\$
Les Puits du Nord 163715 Canada inc. (le 18 avril 2006)	104 701,51 \$
Samson & Frères inc. (le 19 avril 2006)	133 917,85 \$
Les Forages Technic-eau inc. (le 20 avril 2006 à 11h16)	119 704,21 \$
Henri Cousineau & Fils inc. (le 20 avril 2006 à 12h55)	110 725,95 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle, et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif aux travaux de recherche en eau souterraine, forage et essais de pompage dans le secteur Sainte-Véronique à « Les Puits du Nord 163715 Canada inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 91 025,00 \$ plus les taxes si tous les travaux mentionnés au devis devaient être réalisés, le tout selon sa soumission datée du 13 avril 2006.

Que les travaux de recherche en eau souterraine soient réalisés conformément à l'appel d'offres numéro 2006-01 et aux documents de soumissions de la Ville s'y rapportant datés du 27 mars 2006 et portant l'identification « Recherche en eau souterraine ».

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le contrat relatif à ces travaux pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

157/08-05-06

TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : MANDAT À UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT que, suite à de récentes informations provenant du ministère des Affaires municipales et des Régions, une subvention devrait être accordée à la Ville



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

pour la réalisation de travaux de recherche en eau souterraine dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que les programmes de subventions permettent le début des travaux de recherche en eau souterraine avant la confirmation de l'aide financière par le M.A.M.R.;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Labelle Ryan Génipro inc. pour faire le suivi de l'étape 2 de la recherche en eau souterraine (forages et essais de pompage) dans le secteur Sainte-Véronique au tarif horaire de 110,00 \$/heure pour un ingénieur sénior, 60,69 \$/heure pour un ingénieur junior et 45,00 \$/heure pour une secrétaire, le tout pour un montant total n'excédant pas 3 600,00 \$, le tout conformément à leur offre de services du 8 mai 2006.

ADOPTÉE

158/08-05-06

TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 42, décrétant un emprunt pour des travaux de recherche en eau souterraine et une étude de traitement de l'eau potable, a été adopté en 2003 et que, pour des raisons financières, les travaux auxquels il fait référence n'ont pu être réalisés avant;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'appel d'offres numéro 2006-01 ainsi que l'offre de services de l'ingénieur sont supérieurs de 6 625,00 \$ à ce qui avait été prévu au règlement d'emprunt numéro 42 (91 025,00 \$ au lieu de 86 000,00 \$ pour les travaux et 3 600,00 \$ au lieu de 3 000,00 \$ pour l'ingénieur);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'affecter un montant maximal de 6 625,00 \$ du surplus accumulé du secteur Sainte-Véronique pour couvrir la différence entre les montants établis au règlement d'emprunt numéro 42 et les montants soumissionnés pour les travaux de recherche en eau souterraine (forages et essais de pompage) et d'ingénierie y étant reliés.

ADOPTÉE

159/08-05-06

APPEL D'OFFRES NO. 2006-02 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LES ANNÉES 2006-2007 ET 2007-2008 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2006-02 pour la fourniture de produits pétroliers pour les années 2006-2007 et 2007-2008, le résultat de l'ouverture des soumissions du 5 mai 2006 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Prix total au litre pour essence sans plomb ordinaire incluant la T.P.S. et la T.V.Q. (± 10 000 litres/an)	Prix total au litre pour huile à chauffage incluant la T.P.S. et la T.V.Q. (± 15 000 litres/an)	Prix total au litre pour carburant diesel incluant la T.P.S. et la T.V.Q. (± 120 000 litres/an)	
			-25°C	-40°C
S.C.A. des Fermes du Nord Inc. (Sonic) le 3 mai 2006 à 16h15	1.1146 \$	0.8017 \$	1.0915 \$	Nil
Le Groupe Pétrolier Olco inc. le 5 mai 2006 à 13h00	1.1071 \$	0.7942 \$	1.0841 \$	1.0898 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture de différents produits pétroliers pour la Ville pour les années 2006-2007 et 2007-2008, au Groupe Pétrolier Olco inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 2 mai 2006, aux prix net de 0,9625 \$ le litre plus la T.P.S. et la T.V.Q pour l'essence sans plomb ordinaire, 0,6905 \$ le litre plus la T.P.S. et la T.V.Q pour l'huile à chauffage et 0,9425 \$ (-25°C) et 0,9475 \$ (-40°C) le litre pour le diesel plus la T.P.S. et la T.V.Q.

Que la fourniture des différents produits pétroliers soit effectuée conformément à l'appel d'offres numéro 2006-02 et aux documents de soumissions de la Ville s'y rapportant datés du 10 avril 2006 et portant l'identification « Fourniture de produits pétroliers pour les années 2006-2007 et 2007-2008 ».

Que la présente résolution tiende lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 94 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 94 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis à la séance ordinaire du 10 avril 2006.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 94 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

RÈGLEMENT NUMÉRO 94
RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

- CONSIDÉRANT** que le Conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;
- CONSIDÉRANT** que l'intervention du Conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la saison estivale;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 10 avril 2006;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement portant le numéro 94, comme suit :

ARTICLE 1 : USAGE LIMITÉ

Il est défendu à tout occupant d'une maison ou d'un bâtiment approvisionné d'eau par l'aqueduc de la Municipalité, de fournir cette eau à d'autres ou de s'en servir autrement que pour son usage.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'UTILISATION

2.1) L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal, aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

Entre 4 et 6 heures pour les systèmes automatiques d'irrigation programmables, et entre 19 et 22 heures pour l'arrosage mécanique, et ce, les jours suivants :

- a) Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les dimanches, mercredis et vendredis ;
- b) Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis, jeudis et samedis.

L'arrosage manuel des plates-bandes avec le boyau d'arrosage est autorisé suivant le même horaire.

2.2) En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.

2.3) Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par habitation et d'y raccorder plus d'une lance ou arrosoir mécanique.

2.4) Le remplissage des piscines est permis tous les jours entre 20 et 23 heures.

2.5) Le lavage non commercial des autos et le lavage des entrées d'autos sont permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique; lors d'un lavage d'auto aucune eau ne devra s'échapper du boyau d'arrosage entre les lavages, l'eau ne devant s'échapper du boyau d'arrosage que strictement lorsque orientée en direction de l'auto.

La période autorisée pour le lavage d'auto est la même que celle prévue à l'article 2.1 sans limite d'heures.

Le lavage des entrées est permis les samedis sans limite d'heures.

2.6) Le lavage commercial des autos est permis en tout temps



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

ARTICLE 3 : INTERDICTION TOTALE

En cas de pénurie d'eau, le maire de la Municipalité ou en son absence ou incapacité d'agir, deux membres du Conseil sont par le présent règlement autorisés à décréter des périodes d'interdiction totale, et ce, sur simple résolution.

ARTICLE 4 : PELOUSE NEUVE

Malgré les dispositions de l'article 2, un contribuable qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis sans frais du Service des permis de la Municipalité, procéder à l'arrosage sans limite d'heures, pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe ; toutefois, l'arrosage permis par le présent article devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse. Le permis doit être affiché à un endroit visible de la rue.

ARTICLE 5 : DISPOSITION PÉNALE

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100,00 \$ et maximale de 300,00 \$.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article, et les conséquences du défaut de payer, lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits, sont établis conformément au Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q., c.C-25.1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

ARTICLE 6 : AUTORISATION

Le Conseil autorise de façon générale tout agent de la paix, ainsi que le directeur des travaux publics de la Municipalité ou leur remplaçant désigné par le Conseil municipal par résolution, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toutes dispositions du présent règlement et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer des constats d'infraction utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT REMPLACÉ

Le présent règlement remplace le règlement numéro 697 du 4 décembre 2000 de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

(Signature)
Déborah Bélanger

(Signature)
Claire Coulombe

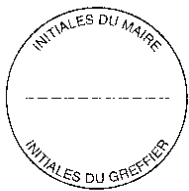
161/08-05-06

NOMINATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 94

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que, par la présente résolution, le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge nomme le directeur des travaux publics de la Ville, Monsieur Michel Robidoux, ou en son absence, son ou ses représentants autorisés, soit les chefs d'équipe, Messieurs André Brisebois, Pierre Fortin et Jean-Marc Valiquette à titre de personnes chargées de l'application du règlement numéro 94 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

162/08-05-06

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES ET CONCERNANT LES REJETS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 95 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis à la séance d'ajournement du 24 avril 2006.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires.

ADOPTÉE

N.B. Le texte intégral du règlement numéro 95 adopté est reproduit au livre des règlements de la Ville.

163/08-05-06

NOMINATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que, par la présente résolution, le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge nomme le directeur des travaux publics de la Ville, Monsieur Michel Robidoux, ou en son absence, son ou ses représentants autorisés, soit les chefs d'équipe, Messieurs André Brisebois, Pierre Fortin et Jean-Marc Valiquette, à titre de personnes chargées de l'application du règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires.

ADOPTÉE

164/08-05-06

ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 1991-08-207 ET 1994-04-095 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'abroger les résolutions numéros 1991-08-207 et 1994-04-095 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Véronique établissant les normes à respecter lors de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

TRANSPORT ROUTIER

165/08-05-06

ACQUISITION D'UNE REMORQUE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'acquisition d'une remorque pour le service des travaux publics dans le secteur Sainte-Véronique au coût de 4 268,00 \$ plus les taxes chez « Les Attaches Éthier inc. ».

De procéder à un transfert budgétaire du poste 02-320-00-521 au poste 22-32-10-725 pour le montant de cette dépense.

ADOPTÉE

166/08-05-06

ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une camionnette de marque Ford 150 XL 1997 chez E.D. Auto au coût de 7 995,00 \$ plus les taxes.

De procéder à un transfert budgétaire du poste 02-320-00-521 au poste 22-32-10-724 pour le montant de cette dépense.

ADOPTÉE

167/08-05-06

ACQUISITION DE LA RUE ÉLIE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour préparer le contrat d'acquisition par la Ville de Rivière-Rouge, de la rue Élie constituée du lot 54-29 du rang Nord-Est de la Rivière Rouge dans le canton de Marchand, pour la somme de 1,00 \$.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

168/08-05-06

PERSONNE DÉSIGNÉE AUX FINS DE TRAITER LES MÉSENTENTES EN VERTU DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 011/09-01-06)

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q., 2005, c.6);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à la nomination d'une personne désignée aux fins de traiter les mécontentes prévues à l'article 36 de cette même loi;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

De mandater Monsieur Jean-Louis Boileau à titre de personne désignée, avec tous les pouvoirs prévus aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales.

Que les honoraires de cette personne désignée soient établis sur la base du tarif joint à la présente résolution.

Que les frais admissibles pouvant au surplus être exigés par la personne désignée soient constitués des coûts réels nécessaires suivants, le cas échéant :

- Les frais engagés pour la notification des avis de convocation des propriétaires intéressés;
- Les frais raisonnables entraînés pour l'obtention d'un avis d'un professionnel ou pour la confection de matériel ou de tout document nécessaire à la résolution de la mécontente;
- Les frais engagés pour la notification de l'ordonnance émise, le cas échéant.

Examen de la demande	:	50,00 \$
Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés par les travaux	:	20,00 \$
Visite des lieux, réception des observations et conciliation	:	150,00 \$
Confection de l'ordonnance	:	100,00 \$
1 ^{er} rapport d'inspection	:	65,00 \$
2 ^e rapport d'inspection	:	65,00 \$
Toute autre visite des lieux	:	50,00 \$

ADOPTÉE

169/08-05-06

DEMANDE D'AUTORISATION AU M.T.Q. POUR REBOISER LA RIVE DU RUISSEAU JOURDAIN

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation de procéder à des travaux de reboisement de la rive du ruisseau Jourdain sur les terrains leur appartenant sur les lots 12 à 14 du rang 02 et 14 à 16 du rang 03, canton Turgeon.

ADOPTÉE

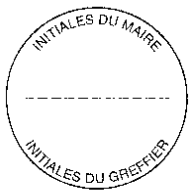
170/08-05-06

MANDAT À UN AVOCAT

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De mandater Me Pierre Chartrand, avocat, afin qu'il prenne toutes les procédures légales appropriées, incluant la rédaction de constat(s) d'infraction sous forme pénale, relativement à la pose de panneaux publicitaires contrevenant à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

LOISIRS ET CULTURE

171/08-05-06

SPECTACLE DE LA CHORALE HARMONIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'achat de 4 billets pour le spectacle de la chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge qui aura lieu le 13 mai 2006 au coût de 12,50 \$ chacun.

ADOPTÉE

172/08-05-06

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU C.R.S.B.P.L.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de 3 billets pour l'assemblée générale annuelle du C.R.S.B.P.L. (repas et soirée) au coût de 75,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

173/08-05-06

DÉFILÉ DE MODE BÉNÉFICE DU CARREFOUR JEUNESSE DES JARDINS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat de 4 billets pour le défilé de mode bénéfice du Carrefour Jeunesse Desjardins du 6 mai 2006 au coût de 20,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

DIVERS

174/08-05-06

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

De verser, tel que prévu au budget, une aide financière de 500,00 \$ à l'Association des parents d'enfants handicapés de la Vallée de la Rouge pour la réalisation de leurs activités au cours de l'année 2006.

ADOPTÉE

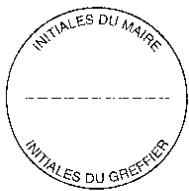
175/08-05-06

SOUPER CONFÉRENCE DE LA S.D.C. DE L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'achat de 6 billets pour le souper conférence de la Société de développement commercial de L'Annonciation qui aura lieu le 17 mai 2006 au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

Période de questions du public

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Mandat à un avocat;
- Protection des boîtes postales communautaires pour le gel;
- Devise de la Ville;
- Contrôle des installations septiques;
- Rencontre des lacs.

176/08-05-06

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au mardi 16 mai 2006 à 19:30 heures et que
l'ordre du jour comprenne, entre autre, le sujet suivant :

1. Appel d'offres no. 2006-04 pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction de trottoirs secteurs Nord et Sud ainsi qu'un égout pluvial secteur Nord, sur la rue Principale (route 117) du secteur L'Annonciation.

Il est 20h58.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe